



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 19 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Suffrages exprimés : 8

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANÇOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE (arrivée à 20h20 au début du point 2), M. Vincent BONNIN

Absents excusés : Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky DIDIER

Annexe Délibération 08/2024

2. Énergies renouvelables

2.1. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

2.1.1. Réunion de concertation du 17 février 2024 – Compte rendu de la réunion sur les ZA EnR

Le samedi 17 février 2024 a eu lieu une réunion publique à la petite salle des fêtes de Champagné-Saint-Hilaire.

Cette réunion a été présentée par Monsieur le Maire.

La réunion débuta à 9 heures 30 et se termina aux environs de 12 heures, elle avait pour objet :

- La concertation sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- La revitalisation du centre bourg
- La plantation d'arbres en compensation, par énergie team

Environ 60 personnes ont participé à cette réunion, 9 élus, des habitants de la commune et des communes limitrophes, notamment Romagne et Magné. L'objectif de la réunion était de recueillir les avis des participants pour que les élus puissent voter en leur âme et conscience lors du conseil municipal du mardi 27 février 2024, ils ne se sont donc pas exprimés, sauf le Maire qui donna quelques éléments de réponse.

Ci-dessous le support de présentation pour le point 1, les ZAEnR, puis une synthèse des prises de notes qui ont été faites par 2 élus et une habitante. Les noms des intervenants ne sont pas indiqués, car le risque était trop important que les notes ne correspondent pas complètement à ce que voulait exprimer chacun :

AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024



ORDRE DU JOUR

- I. Recueil de l'avis des habitants concernant les **zones d'accélération des énergies renouvelables**
- II. Information et discussion autour des **projets de revitalisation du centre-bourg**
- III. Discussion autour des **lieux d'implantation d'arbres** payés par Energie Team
- IV. Réponse aux **diverses questions**

2.1.1.1. Zones d'accélération des énergies renouvelables

I. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Loi **APER** n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'**accélération de la production d'énergies renouvelables**

Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, la Loi APER porte diverses mesures de **simplification administrative** visant à **faciliter le développement des ENR**.

Elle institue notamment une **nouvelle planification locale**, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZA EnR).

La loi APER fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une **priorité**.

Elle réaffirme le **rôle crucial des collectivités territoriales, en particulier des communes**, en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

I. Zones d'accélération des énergies renouvelables

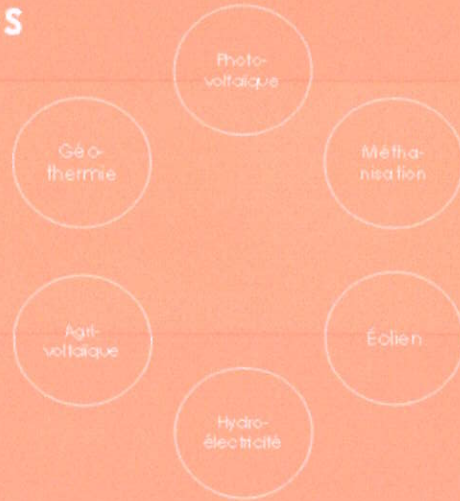
Qu'est ce que c'est ?

Zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie.

Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables.

La définition des ZA EnR permet aux élus d'identifier les secteurs où ils souhaitent prioritairement voir des projets s'implanter.

Elles sont approuvées sur **délibération du conseil municipal**, après concertation des habitants.



I. Zones d'accélération des énergies renouvelables



L'accélération du déploiement des énergies renouvelables à court terme est également nécessaire pour **lutter contre le dérèglement climatique**, garantir notre sécurité d'approvisionnement et **baissier la facture énergétique** des entreprises et des ménages.

En 2030, les besoins en énergies vont augmenter mais de **nouveaux réacteurs nucléaires ne seront pas disponibles avant 2040**

En 2035, nous **manquerons d'énergie** si nous ne développerons pas assez les énergies renouvelables

I. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Processus d'élaboration

- Mise à disposition des données
- Proposition des zones par les communes
- Concertation territoriale
- Avis du comité régional de l'énergie



AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

I. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Examen des réalisations et des projets en cours concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables



❖ ÉOLIEN

Nous passons en revue l'ensemble des projets et réalisation, les remarques ne concernent pas forcément le projet mais aussi et surtout des remarques sur l'éolien en général.

➤ Energie Team - 3 éoliennes sont en service au camp Briançon depuis décembre 2023

Témoignage d'un habitant qui est à environ 520 mètres d'une éolienne :

Nous avons été trompés sur les nuisances, Moi et mon épouse avons des acouphènes depuis la mise en service des éoliennes, il demande réparation.

Disparition des chauve-souris, passage des oies qui ne tournoient plus au-dessus du site, *disparition de la faune autour.*

Il y a aussi la voirie qui est dégradée.

Témoignages des autres habitants de Champagné-Saint-Hilaire ou habitants de communes limitrophes :

- La CCCP prévoit de ne pas avoir d'éoliennes supplémentaires, donc demande de l'exclusion totale de l'énergie éolienne sur le territoire sur toutes les communes, c'est le plan Climat à voir avec M. Texier (Maire de Brux).

- *Peu d'éoliennes en Aquitaine mais beaucoup en Sud Vienne.*

- Répartition de l'éolien dans la région Nouvelle Aquitaine ; peut-on se prévaloir d'un effet de saturation ? Il serait bon d'avoir les chiffres par région, par territoire...

- Point de vue d'un sculpteur : l'art s'apprécie à deux fois de la distance de la hauteur. Pourquoi n'est-on pas maître de notre territoire ?

- On a un taux de production d'énergie sur notre territoire, comment le connaître ? Ça se décide au niveau régional ?

- C'est une intrusion inesthétique qui a été imposé à notre territoire.

- *L'entretien des éoliennes se fait par des entreprises étrangères.*

- *Quel est le seuil de saturation ?*

- *Le choix allemand, avec 25% de production éolien, a été de faire des éoliennes qui ont été payées par le gaz*

- Il y aurait une érosion annuelle des pales ?

- *Problème de dégradation de la route de la Fontenille.*

AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

- Une commune est-elle obligée de réserver des zones pour le développement d'énergies renouvelables ?

➤ **P&T Technologies - projet du Tierfour vers la vallée de Belle Eve.**

Le mât de mesure est installé, la zone est en cours de définition et pourrait s'étendre sur Valence en Poitou. Il y aurait plusieurs éoliennes en projet. Les villages les plus proches sont : Les Brousses, Les Moisnières, La Gaudière, Chaume, La Baudonnière, La Millière (de Romagne, pas d'éoliennes mais très proche du projet).

Témoignages :

- Ceux n'accepte que des zones photovoltaïques. Valence en Poitou ne veut plus d'éoliennes.
- Le fait de ne pas établir de zones d'exclusion n'empêche pas de créer des projets privés.
- La distance de 500 mètres c'est la loi, ce n'est pas pour autant intelligent ! On voit celles du Camp Briançon, on voit celles de partout autour. Pourquoi nous ? Nous sommes saturés ; acouphènes, déperditions, dans 30 ans ? L'éolien n'est pas du renouvelable mais de l'aléatoire, ras le bol...
- Quid des propriétaires qui feront le démantèlement quand les entreprises seront en dépôt de bilan ?
- Problème de recyclage
- Le milieu rural est sacrifié (production d'énergie, haies, produits). Ce qu'on laisse à nos enfants : prendre la mesure des choses, on n'a plus que les contraintes. Le maire doit être le porte-parole (inquiétude, attente d'un soutien pour faire remonter les informations). Je suis à Champagné-Saint-Hilaire depuis 12 ans et le paysage a changé.
- Quelles seront les traces de nos questionnements ? Il y a-t-il un cahier de doléance pour exprimer ce que l'on dit ?
- Problème de santé majeure avec les éoliennes. Le maire de Romagne était-il au courant ? Problème de l'information.
- Ce projet n'a pas d'existence administrative, il n'est pas déposé donc ne peut pas faire partie d'une zone d'accélération, on a peu d'informations précises.
- Manque d'informations précises sur l'avancée des projets. Comment vont voter les conseillers municipaux ?
- Le projet est surdimensionné
- Avez-vous des conseillers municipaux concernés ? Qu'est ce qui peut bloquer un projet éolien ? Combien de temps ça dure ?
- Qu'est ce qui peut bloquer un projet ? Combien de temps dure un projet ? Si un propriétaire est contre, est-ce qu'il peut y avoir une éolienne ?
- L'habitant explique que nous sommes dans l'obligation d'accepter d'autres sources d'énergie et nous devons répondre à l'obligation en trouvant d'autres solutions que l'éolien.
- Il y a des documents sur Google pour les éoliennes. La Vienne est classée deuxième en production éolien, elle rappelle l'attractivité du Sud Vienne qui pourrait se dégrader avec les éoliennes.
- Que pourrait-on faire pour coordonner les efforts élus et habitants du territoire ?
- Classement de la production éolien par département français :
 - 1/ Deux-Sèvres (242 Mw)
 - 2/ Vienne (127 – 216 Mw)
 - 3/ Maine et Loire
 - 4/ Indre et Loire
- Pourquoi y a-t-il des bois dans les zones d'étude ?
- Interrogation des délimitations du projet. Problème de l'implantation des éoliennes.
- Question sur le plan et le tracé.
- Intérêt d'un propriétaire à avoir une éolienne sur son terrain ? Question de l'argent sale ? Pourquoi ne pas faire un référendum (avec bulletin de vote) dans la population sur les éoliennes

2 Quel est l'intérêt de cette réunion ?

AR Préfecture

- Le conseil municipal de Magné est entièrement contre l'éolien, ça aide beaucoup pour le rejet des projets, ce même conseil est favorable au photovoltaïque.

➤ **EDF Renouvelables - Zone vers le patural des chiens**

Témoignages :

- Nous avons donné une parcelle à la commune, nous espérons qu'il n'y aura pas d'éoliennes sur cette parcelle donnée. Je suis contre l'éolien.
- Zone pâturage des chiens oppositions.
- Zone de la base de loisirs : non

➤ **EE Sud Vienne - Projet d'une éolienne à Champagné-Saint-Hilaire et plusieurs sur Magné (Ce projet a été instruit et refusé, le promoteur a fait un recours).**

Témoignages :

- Instruction refusée, et rappelle que les projets qui ne sont pas commencés ne se mettent pas forcément en zone d'accélération.

➤ **Autres éolien**

Témoignages :

- un propriétaire est dans la salle. Quel est son point de vue ? Vous pouvez le joindre personnellement ?
- Peut-on aller voir les personnes déjà concernées par les 3 éoliennes en place ? **(le nom des propriétaires est donné).**
- Il y a une très grande disparité entre les entreprises installant et l'agriculteur qui autorise pour avoir une de son travail qui est mal rémunéré.
- Un propriétaire pourrait-il donner son avis pour exposer ses motivations quant à l'implantation d'une zone ?

➔ **Synthèse sur l'éolien et quelques notes de ce qu'a dit Monsieur le Maire, Gilles Bosseboeuf :**

Le public était nombreux, ce qui prouve que la commune est le lieu de proximité pour les habitants. Les échanges concernant l'éolien ont duré très longtemps, ces échanges n'étaient pas apaisés, des applaudissements quand des personnes s'exprimaient contre l'éolien, c'est-à-dire une opposition forte à l'éolien des présents.

On peut regretter que les élus de proximité soient la cible des critiques et pris comme responsables de toutes les décisions. Il est anormal que la ruralité ne soit pas rémunérée à la hauteur de ce qu'elle fournit, c'est-à-dire la nourriture, les énergies, les espaces.

Quelques éléments de réponse donnés par Monsieur le Maire :

- En préambule, il a expliqué qu'à l'horizon 2035, il n'y aurait pas assez de production d'électricité, car les premières nouvelles centrales nucléaires n'arriveraient qu'en 2040 et que le moteur thermique laisserait sa place au moteur électrique, et que chaque commune devait définir des zones d'accélération des énergies renouvelables avant le 31 décembre 2023, mais que ce délai avait été repoussé au 1^{er} trimestre 2024.
- Pour les éoliennes installées par Energie Team, la commune avait perçu 30 000€ pour la revitalisation du centre bourg, que les routes et chemins seraient remis en état, et qu'environ 200 arbres seraient plantés en compensation de ceux qui avaient été coupés.

AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

- Pour les éoliennes du Camp Briançon le processus a duré 13 ans.
- Les ZDE (Zone de Développement Éolien) ont été supprimées c'est pourquoi les promoteurs vont partout, qu'il y avait un problème de répartition dans la région, qu'il y aurait moins de vent en Aquitaine, et qu'il y avait des bases militaires avec des avions.
- La Communauté de Communes a voté contre, mais que c'est elle qui perçoit la plus grosse part de l'IFER.
- La commune n'est pas compensée à hauteur de ce qu'elle produit, et des dégradations qu'elle subit par le passage de tous les réseaux venant de partout pour aller au poste source du Laitier.
- Pour les routes, et notamment celle de La Fontenille, c'est SRD qui l'a dégradé, et nous avons beaucoup plus de mal avec notre syndicat qu'avec les sociétés privés pour les remises en état.
- En Allemagne, les éoliennes devaient s'implanter à x fois (en fonction des régions (länders)) la hauteur des éoliennes, et c'est une solution qui est plus acceptable que les 500 mètres pour tous.
- Que les éoliennes d'Energie Team étant installées nous mettrions les parcelles dans les ZA EnR.
- Il a donné les noms des propriétaires des parcelles où sont installées les 3 éoliennes d'Energie Team.
- Que chacun pouvait venir à la mairie pour noter ses remarques ou pour me rencontrer ou rencontrer d'autres élus.
- En ce qui concerne un élu qui serait impliqué dans un projet, lorsqu'il y a débat ou vote il doit sortir.
- Si un propriétaire est contre l'implantation d'une éolienne, il n'y aura pas d'éolienne, si les élus sont contre, c'est seulement un avis qui a un petit « poids », et pour les éoliennes du Camp Briançon le conseil municipal avait voté contre.
- Une enquête publique se fait au cours de l'instruction.
- Il ne sait pas combien rapporte une éolienne pour un propriétaire, mais l'intérêt pour lui est bien entendu financier.
- Ce qui est dit dans cette réunion sera reporté au prochain conseil municipal.
- Les élus définiront toutes les toitures comme des ZA EnR pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, c'est le propriétaire qui choisit la possibilité d'en mettre ou pas.

AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

7/14

Page du registre n°

❖ **AGRIVOLTAÏQUE**

➤ **Valeco - Phase 1 : Zone d'expérimentation pour les bovins, environ 0,5ha.**

Le PC est accepté et les travaux sont en cours.

Témoignage de Nicolas BIET – Association « La ferment'haie » :

- Exigences particulières des promoteurs, s'adaptent à la nature de la parcelle.
 - Production du parc : 1Mw/ha
 - Les agriculteurs sont victimes des promoteurs des éoliennes, déséquilibre entre agriculteurs et sociétés d'exploitation.
- >> Réponse de M. Le Maire : s'oppose au mot corrompu

Témoignage de Jean Simon VUZÉ qui est concerné par ce projet :

- 1.80m au plus bas
- Durée du bail 40ans
- Une caution déposée pour le démantèlement.

Témoignages des habitants :

- La surface concernée à Champagné-Saint-Hilaire ? 80Ha
- C'est un moyen de valoriser les terrains en prairie naturelle.

➤ **Valeco - Phase 2 : après l'expérimentation pour les bovins et équins, environ 80ha.**

4 communes sont concernées par ce projet, Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Payroux, La Chapelle-Bâton. Valeco propose un partenariat financier.

Témoignage de Jean Simon VUZÉ :

- 1,80 à 2,30 sur expérimentation, ça permet d'étaler la production d'herbe. Les câbles sont enterrés. Le projet est sur 40 ans.
- Partenariat en location en fonction de la superficie.

Témoignages des habitants :

- Il y a un impact sur le paysage.
 - Il y a-t-il des exigences sur la taille des parcelles et des haies ?
- >> Réponse de Jean Simon VUZÉ : non pas de dégradation et s'adapte à la nature de la parcelle.
- Quel est l'intérêt de cette production dans notre région ?
 - Je suis concernée et je suis plutôt favorable ; quid de la Chasse ? Problème de la clôture ?
 - Les projets autres sont-ils comptabilisés dans la somme des objectifs à atteindre ?
 - Si on installe tous des panneaux sur les toits, peut-on se passer des éoliennes ?
 - Est-on favorisé si on monte un bâtiment agricole photovoltaïque.
 - Peut-on compter sur ces projets en zone d'accélération ?
 - Peut-on modifier un bâtiment agricole pour le mettre en photovoltaïque ?
- >> Réponse de M. Le Maire : Tous les toits en zone d'accélération
Il rappelle les obligations en termes de construction agricole.
- Moi au sol je vois un bâtiment
 - S'inquiète de la nourriture des bovins

➤ **Neoen, projet agrivoltaïque vers Montlarge**

PC 086 052 23 A0007 déposé le 12 mai 2023 pour des ovins

AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

Témoignage de Ludovic SAPIN (propriétaire) :

- Ce sont des parcelles cultivées en céréales et qui ne conviennent pas, et ces terres conviendraient pour faire des moutons et du pâturage : les zones humides sont exclues, produire de la viande d'ovin en extensif tout en extérieur.

Objectif : 1,40 m au plus bas et on sait que ça fonctionne, la production est étalée sur la totalité de l'exploitation, il y a de la production de foin sur les zones libres.

- Il met de la céréale à Romagne, sur les terres plus riches

- Moutons dessous. Cela permet de gagner de l'argent avec des moutons à l'herbe. Recherche de la valeur ajoutée. Hauteurs sur 1,40/ 2,40 au plus haut 18 Hectares de panneaux

- Replanter des haies, mettre 200 moutons dessous, 100% à l'herbe, 1,40m ou + bas, 1.80m au + haut sur 50Ha dont 18Ha en panneaux

- Une partie est fauchée pour récolter du foin.

Témoignage des habitants :

- Limitation de l'avenir si le producteur change d'avis dans 20 ans

➤ **QEnergy, vers le poste source au Laitier pour du caprin**

Projet sur 7 Ha pour des chèvres avec fauche, pour un propriétaire à Petit Bois Brunet

- pas de remarques.

➔ *Pour ces 3 projets les habitants présents donnent plutôt un avis favorable.*

➤ **Sorégies**

Derrière l'école, derrière le point de vue, il n'y a que la zone qui est délimitée, dont une zone appartenant à la commune qui n'a pas été averti !

Témoignages des habitants :

- *Totalement opposée, la Fontenille serait cernée par les éoliennes et les panneaux et perte de visibilité des écoles.*

- *C'est de la prairie actuellement.*

- *On est vraiment sur une zone très visible de tous ce serait dommage.*

- *Dommage de mettre du photovoltaïque, laisser des espaces libres.*

➔ *Pour cette zone les habitants présents sont opposés.*

❖ **PHOTOVOLTAÏQUE sur toiture et sur parking**

Sur les toits, tout le monde est favorable.

Sur les parkings/toits, 3 zones paraissent idéales :

- *Les anciens abattoirs Doux route de Vivonne*

- *Le site Valor-Lise de Taillis Guidon*

- *Les postes sources (y-compris celui d'Enertrag dont le PC est accepté depuis le 12 avril 2023) et poste d'étoilement au Laitier*

➔ *Les habitants sont favorables*

❖ **RÉSEAU DE CHALEUR - GÉOTHERMIE**

Une étude à l'école est en cours actuellement pour changer la chaudière fuel, nous déclarerons donc cette zone en géothermie.

AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

❖ AUTRES

- Hydrogène : pourquoi pas à côté des postes sources, mais se pose le problème de la proximité de la consommation, et du transport de l'hydrogène.
- Méthanisation : RAS

2.1.1.2. Projets de revitalisation du centre-bourg

Puis nous abordons le sujet des travaux de revitalisation du bourg :

II. Projets de revitalisation du centre-bourg

Maison « Brockett » 2 et 2bis rue du Presbytère



Aménagement de 2 logements locaux de 45m² et 55m²
Premières locations dès la fin des travaux en juin 2023

Maison 1 rue Étienne Sabay



Maison en déshérence en cours de rénovation pour créer 2 logements locaux
Fin des travaux prévue le 2^e semestre 2024
Coût prévisionnel de l'opération : 300 000[€] TTC
Total des subventions accordées : 182 769[€]

II. Projets de revitalisation du centre-bourg

Maison « Garnault » 1 route d'Anché



Acquisition en 2023 pour 1[€] symbolique
En attente des accords de subvention pour la démolition



Projet d'aménagement d'un espace parking et de convivialité



AR Prefecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024

II. Projets de revitalisation du centre-bourg

Maison 1 route de Couhé



Acquisition en 2023 pour 45 000

Virement prévu d'un mécénat par Energie Team de 30 000
Permis de démolir accepté pour les annexes à la maison principale
Étude en cours avec l'architecte MOREAU & Associés à la demande de l'architecte des bâtiments de France



Débroussaillage réalisé par les agents communaux fin 2023

II. Projets de revitalisation du centre-bourg

Maison « Audoin » 5 rue de l'Église



Acquisition en 2017

Permis de construire accepté en 2019 et en cours de prolongation
Une partie réaménagée et en location depuis octobre 2020



Projet d'aménagement d'un espace patrimonial

II. Projets de revitalisation du centre-bourg

Maison 1 ter route de Sommières



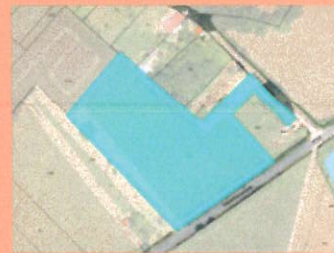
Acquisition en 2021 pour 14 000€
Demandes des subventions prévues pour 2024 pour un aménagement en 2025
Démolition d'une partie (côté rue de l'église) et réfection de la toiture prévues pour 2024

2.1.1.3. Lieux d'implantation d'arbres payés par Energie Team

Nous terminons la réunion par la présentation des terrains où Energie team planterait des arbres :

III. Lieux d'implantation d'arbres

Terrain de la communauté de commune qui deviendra communal à côté du verger communal – route de Couhé



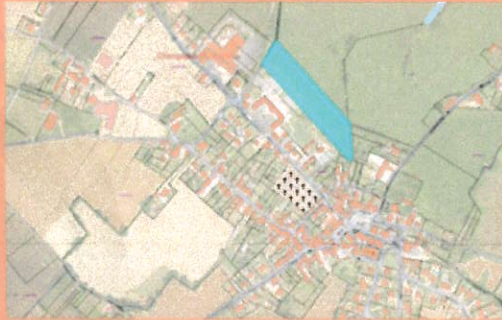
Environ 90 arbres fruitiers

Pommiers, poiriers, abricotiers, amandiers, cognassiers, brugnons, pêchers, cerisiers, pruniers, kakis, figuiers

Sur le petit rectangle possibilité de mettre des châtaigniers

III. Lieux d'implantation d'arbres

Terrain de la commune (derrière l'école)



Plantation d'une haie champêtre buissonnante:

Troènes, sureau, viorne, épine noire, cornus, charme, aubépine, etc.

14 arbres tiges

Chênes pédonculé, châtaigner, érable champêtre, noyer)

III. Lieux d'implantation d'arbres

Maison 14 rue É. Saby



Création d'ombre

Mûrier platane sans fruits

Haie décorative

Photinias, troènes du japon, lauriers du Portugal, weigelias, seringat, forsythias

III. Lieux d'implantation d'arbres

Terrain des tilleuls



Une 20aine d'arbres fruitiers:

Pommiers, poiriers, abricotiers, cerisiers, cognassiers, pêchers, pruniers, etc.

Haie champêtre

Troènes, sureaux, viornes, épinés noires, cornus, charmes, aubépines, érables, prunus avium, pyrus, etc.

III. Lieux d'implantation d'arbres

Trottoir route de Sommières



Allée devant le garage automobile RAVEAU
5 laaerstroemia

III. Lieux d'implantation d'arbres

Lotissement Goupillaud 2



Allée :
Chêne vert, arbousier sur tige, lilas des Indes sur tige, tilleul, chitpalpa

« Non constructible » :
Noisetier de Byzance, albizia ombrella, micocoulier, cyllise, magnolia, catalpa, bouleau de l'Himalaya, arbre e Judée, censer fleurs

De plus, nous avons reçu par mail le 19 février 2024 quelques mots de Monsieur Hubert LACROIX, habitant de la commune, au sujet de cette réunion et nous le remercions.

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Ayant assisté à la réunion de concertation que vous avez organisée samedi dernier, je tenais absolument à vous exprimer ma sincère gratitude.

Cet évènement important pour notre communauté a démontré votre engagement et vos meilleurs efforts pour instaurer de la transparence sur des sujets complexes et clivants.

Vous avez offert à chacun d'exprimer ses opinions tout en contrôlant le débat avec tact. J'espère qu'un consensus pourra être trouvé et que les « décideurs » des futurs projets tiendront compte de ce que vous pourrez leur rapporter.

Encore une fois, je remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour leur engagement envers les habitants de Champagné-St-Hilaire.

Hubert LACROIX »
AR Préfecture

086-218600526-20240227-20240229_CT_01-DE
Reçu le 29/02/2024